FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

UNION FEDERALE DES RETRAITES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie – Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance – Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services

Le degré de civilisation d'une société s'apprécie à son niveau de protection sociale

PLFSS 2027 : LE GOUVERNEMENT MACRON-LECORNU AMPLIFIE SA GUERRE CONTRE LES TRAVAILLEURS

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2027 poursuit une politique de réduction des dépenses sociales touchant principalement les retraités, les salariés malades, les familles, les personnes âgées dépendantes et les usagers du système de santé.

1. Retraites : effort majeur demandé aux retraités

Le gouvernement prévoit 12,7 milliards d'euros d'économies sur la Sécurité sociale, dont 5,5 milliards supportés par les retraités.

Mesures mises en avant :

- Fin de l'indexation intégrale des pensions sur l'inflation.
- Revalorisations différenciées selon le niveau de pension.
- Suppression envisagée de l'abattement fiscal de 10 % pour certaines retraites.
- Remise en cause de la majoration de pension pour les parents de trois enfants.
- Hausse attendue des cotisations des complémentaires santé.

2. Arrêts maladie : réduction des droits

Après plusieurs réformes récentes, le PLFSS 2027 prévoit notamment :

- Une reprise de l'activité favorisée plus tôt via une concertation entre médecins.
- Une fiscalisation accrue des indemnités journalières.
- Une hausse de la CSG appliquée sur ces indemnités. Selon la CGT, ces mesures risquent de fragiliser davantage les salariés malades et de favoriser les situations d'inaptitude professionnelle.

3. Familles et prestations sociales

Le texte prévoit :

- Un délai de carence d'un an pour certaines prestations sociales destinées aux étrangers en situation régulière.Un gel de certaines prestations familiales.
- Des réformes touchant l'allocation de rentrée scolaire et la prime d'activité.



SANTÉ, AUTONOMIE ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

4. Santé : nouvelles économies

Le PLFSS fixe un objectif de dépenses de santé jugé insuffisant par la CGT. Plusieurs mesures sont dénoncées :

- Maintien d'une taxation des complémentaires santé.
- Extension de la taxe sur certains produits alimentaires sucrés.

- Déremboursement de médicaments.
- Renforcement des contrôles administratifs pouvant freiner l'application du tiers payant. La CGT estime que ces mesures augmenteront le reste à charge des patients et les difficultés d'accès aux soins.

5. Perte d'autonomie et EHPAD

Le projet poursuit la réforme du financement de la dépendance avec :

- Le rapprochement du financement des EHPAD et des USLD.
- Des mécanismes récompensant les économies réalisées par les établissements.
- La CGT redoute une dégradation des conditions d'accueil et de prise en charge des personnes âgées.

6. Accidents du travail et maladies professionnelles

Selon le document :

- Les compensations versées aux victimes seraient réduites.
- Une partie du financement serait transférée vers d'autres branches de la Sécurité sociale.
- Les indemnités journalières AT/MP seraient davantage fiscalisées.

© communication FNIC. 2026-0869

POSITION DE LA FNIC-CGT

La FNIC-CGT rejette le PLFSS 2027 et revendique notamment :

➔ L'abrogation des lois de financement de la Sécurité sociale, le retour à un financement fondé sur les cotisations sociales, la suppression des exonérations de cotisations, l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de carrière, le développement du « 100 % Sécu »., et l'augmentation des salaires et des pensions.

➔ Agissons ensemble, retraités et actifs pour exiger :

➔ La revalorisation immédiate de toutes les pensions à hauteur de 10 %.

➔ Le maintien de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités.

➔ Un droit effectif à la santé et un accès aux soins garanti, quels que soient les revenus ou le lieu de résidence.

➔ Le développement des services publics et de l'industrie sur l'ensemble du territoire.

LA MOBILISATION MASSIVE DES RETRAITÉS ET DES ACTIFS DOIT PESER SUR LES DÉBATS ET CONTRAINDRE LE GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES À REVOIR LEUR COPIE. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE, L'UCR-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES RETRAITÉS À PARTICIPER À LA MANIFESTATION NATIONALE À :

PARIS LE 19 NOVEMBRE 2026. DÉPART DE LA MANIFESTATION À 13H30 (AU PLUS TARD). ARRIVÉE DE LA MANIFESTATION PLACE VAUBAN (À CÔTÉ DES INVALIDES). FIN DE LA MANIFESTATION À 16H30 (AU PLUS TARD).

